



**Lysa-Marie Hébert**  
 Inspectrice municipale  
 1743, boulevard Valcartier  
 Saint-Gabriel-de-Valcartier  
 (Québec) G0A 4S0  
 Tél: 418 844-1218  
 Téléc: 418 844-3030  
 urbanisme@munsgdv.ca

## LE CERTIFICAT D'AUTORISATION

Prévoyez-vous effectuer des travaux sur votre terrain?

Certaines actions sont interdites sans l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation.

Voici un tableau qui vous aidera à préparer votre demande afin d'obtenir les autorisations nécessaires de la Municipalité et vous assurer un projet en toute légalité, sans complication inutile.

**N.B.** Dans le cas où un certificat d'autorisation n'est pas requis, il faut malgré tout respecter les dispositions applicables et contenues aux règlements d'urbanisme.

Actes/Travaux	Coût
<b>Tout abattage d'arbres ou de</b>	Consultez l'Inspecteur
<b>Changement d'usage d'un immeuble</b>	50 \$
Sans travaux d'aucune nature sur ou dans le bâtiment. Dans le cas contraire, se procurer un permis de construction qui inclut un C.A.	
<b>Excavation du sol, déblai, remblai</b>	50 \$
Exception:	
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ La construction d'une rue avec les autorisations nécessaires</li> <li>◆ Une construction avec fondations</li> <li>◆ Le terrassement d'un terrain avec moins de 2 mètres de dénivellation, la topographie du terrain ne doit pas changer.</li> <li>◆ Aucun excavation, déblai ou remblai si localisé en milieu riverain.</li> </ul>	
<b>Déplacement/Démolition d'un bâtiment</b>	25 \$
Il s'agit du seul moyen pour retirer un bâtiment du rôle d'évaluation d'une propriété.	
<b>Construction, installation, modification ou déménagement de toute enseigne</b>	25 \$
Toute forme d'affichage personnel, commercial ou industriel nécessite un certificat d'autorisation. Il n'y a aucun droit acquis à ce sujet.	
<b>Tout usage ou construction temporaire</b>	25 \$
Un usage ou une construction temporaire possède une durée limitée.	
<b>Tout travail, ouvrage ou construction en milieu riverain (proximité d'eau, milieu humide, etc.</b>	50 \$

## DOCUMENTS REQUIS

Contactez l'inspecteur municipal pour obtenir la liste des documents requis et la marche à suivre pour l'obtention et le suivi du certificat d'autorisation

***Toute contravention ou le manque d'obtenir un certificat d'autorisation constitue une infraction et le contrevenant est passible d'une amende plus les frais.***

### Amendes relatives à l'abattage d'arbres:

TYPE DE CONTREVENANT	AMENDE MINIMUM	AMENDE MAXIMUM
<b>Première infraction:</b>		
• Personne physique	200 \$	1000 \$
• Personne morale	300 \$	2000 \$
<b>Récidives dans les deux ans de la première infraction:</b>		
• Personne physique	400 \$	2000 \$
• Personne morale	600 \$	4000 \$

La contravention à une disposition normative portant sur l'abattage d'arbres est sanctionnée par une amende minimale de 500 \$. Dans le cas d'un abattage sur une superficie de moins d'un hectare s'ajoute un montant minimal de 100 \$ et maximal de 200 \$ par arbre abattu illégalement jusqu'à concurrence de 5 000 \$. Si l'abattage touche une superficie de un hectare ou plus s'ajoutent à l'amende minimale de 500 \$ une amende d'un montant minimal de 5 000 \$ et maximal de 15 000 \$ par hectare complet déboisé et pour chaque partie d'hectare, un montant minimal de 100 \$ et maximal de 200 \$ par arbre abattu illégalement jusqu'à concurrence de 5 000 \$. En cas de récidive, ces montants sont doublés.

**Note: En cas de disparité entre ce dépliant et le texte réglementaire officiel, ce dernier prévaut.**